

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20190923-VD20190923-006-DE
Date de télétransmission : 24/09/2019
Date de réception préfecture : 24/09/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rues Guy de Maupassant et de la Charmette - Réalisation d'une opération d'habitat à loyer modéré - Déclassement du domaine public communal - Cession par bail emphytéotique d'un tènement foncier au profit de Grand Dijon Habitat

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux objectifs définis par la Ville et Dijon Métropole en application du Programme Local de l'Habitat en matière de création de logements, d'insertion urbaine et de mixité sociale et fonctionnelle, la Ville envisage la réalisation d'un programme de logements locatifs à loyer modéré sur un tènement foncier lui appartenant, situé à l'angle des rues Guy de Maupassant et de la Charmette. Il est précisé que cette emprise foncière issue du périmètre du groupe scolaire Alain Mlillot, a été préalablement désaffectée de l'usage scolaire par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016, suivant l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or transmis par courrier en date du 27 septembre 2016.

La Ville a fait le choix d'un parti d'aménagement avec des exigences architecturales et environnementales d'habitat durable sur ce tènement d'une superficie de 1 755 m², cadastré section AP n°408p, situé à proximité du tramway et bénéficiant du raccordement au réseau de chauffage urbain, en veillant à préserver les fonctionnalités du groupe scolaire.

Il est rappelé que suivant cette démarche qui participe également à la rationalisation et de gestion active du patrimoine, le Conseil Municipal a décidé par délibérations des 30 juin 2008 et 21 mars 2016, la cession au profit de Dijon Habitat, des logements et des anciens locaux de la crèche Varennes constituant l'immeuble cadastré section AP n°407.

Grand Dijon Habitat a confirmé son intérêt pour une opération de construction de deux immeubles collectifs représentant un total de 25 logements pour une surface de plancher créée de 1 669 m², qui constituerait un projet global cohérent avec sa propriété bâtie. Le projet a fait l'objet du permis de construire n°021 231 18 R0144 délivré le 03 avril dernier, qui est purgé de tout recours.

Compte tenu des contraintes et de l'intérêt de cette opération d'une part, et de la volonté de la Ville de conserver la propriété pour anticiper sur l'évolution à terme des besoins en logements d'autre part, il est proposé d'établir un bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans. Ce bail sera consenti moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 5 €, conforme à la valeur locative évaluée par France Domaine. A l'issue du bail, les constructions édifiées et tous les travaux et aménagements réalisés reviendront à la Ville, à titre gratuit.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain issue du groupe scolaire Alain Millot, d'une superficie de 1 755 m², cadastrée section AP n°408p, située rues Guy de Maupassant et de la Charmette, cette emprise foncière ayant fait l'objet d'une désaffectation de l'usage scolaire par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 ;

2 - décider sa cession par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans au profit de Grand Dijon Habitat, en vue de la construction d'un programme de 25 logements locatifs aidés suivant les objectifs définis par la Ville et Dijon Métropole en application du Programme Local de l'Habitat en matière de création de logements, d'insertion urbaine et de mixités sociale et fonctionnelle ;

3 - fixer le montant du loyer annuel symbolique à 5 € ;

4 - approuver le projet de bail emphytéotique, annexé au rapport, m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer le bail emphytéotique définitif ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit du bail.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 8

Abstention : 1

Ne participe pas au vote : 1